



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE

Lausanne, le 24 décembre 2014  
SIPP/Sports – C. 28/44 - mb

**Résolution du Conseil communal suite à la réponse municipale à l'interpellation de M. Denis Corboz « Pérennisation du "tapis magique" de Mauvernay »**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 18 juin 2014, votre Conseil a adopté, à l'issue de la discussion relative à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Corboz intitulée « Pérennisation du "tapis magique" de Mauvernay », la résolution suivante déposée par l'interpellateur : *« De façon à animer la plaine de Mauvernay les jours d'affluence en hiver et d'améliorer le service au public, le Conseil communal souhaite que la Municipalité contacte un magasin de sport qui serait intéressé à faire de la location de matériel (ski, luges, etc.) ainsi que d'essayer de trouver une ou des personnes intéressées à faire commerce de boisson et de petite restauration à l'emporter ».*

La Municipalité a dès lors chargé la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, plus particulièrement le Service des sports, de nouer les contacts nécessaires, afin de trouver des commerçants et restaurateurs intéressés.

Toutefois, la Municipalité tient à rappeler, qu'outre son caractère saisonnier, l'exploitation d'un remonte-pente est totalement dépendante des conditions météorologiques, d'autant plus à basse altitude. Il en va de même pour une buvette ou la location de matériel de sports d'hiver. L'irrégularité des conditions d'enneigement à Mauvernay rend hasardeux tout engagement financier dans ce type d'activités, ce qui explique l'absence de demandes ou d'intérêt de la part de commerçants ou de restaurateurs de la place.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch



C'est pourquoi, le Service des sports s'est tourné vers l'exploitant du remonté-pente, « Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. », pour trouver une solution allant dans le sens de la résolution. « Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. » a tout de suite répondu favorablement à cette demande, a développé un concept de location de matériel de sport d'hiver et de restauration légère sur le site de Mauvernay, puis a entrepris les démarches nécessaires auprès des services concernés de l'administration communale et cantonale. Les procédures sont actuellement en cours (en particulier auprès du service cantonal de la police du commerce) et devraient aboutir prochainement. Dès les autorisations accordées et le remonté-pente exploité, le concept sera mis en place.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud